

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 29 (1931)

Heft: 4

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : compte rendu administratif pour
l'année 1930

Autor: Bertschmann, S. / Rahm, H.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

neutre de la projection. Le dogme de la symétrie par rapport au méridien central passe au second plan. On ne peut que se réjouir de ces tendances que nous nous sommes efforcés d'esquisser sommairement.

Société suisse des Géomètres.

Compte rendu administratif pour l'année 1930.

1^o Généralités.

Malgré certaines difficultés et une résistance parfois opiniâtre, l'année écoulée a vu la réussite du projet de révision des statuts et du règlement de taxation. Parmi les innovations importantes résultant de cette révision, on peut citer la création d'une nouvelle catégorie de membres, soit les vétérans, et l'obligation imposée aux membres des sections de faire partie aussi de la société suisse. Pour ce qui concerne la taxation, tous les géomètres adjudicataires sont tenus de payer les contributions de taxation.

Dans le domaine de la formation du personnel auxiliaire, il faut citer l'organisation par la section Zurich-Schaffhouse d'un premier cours de préapprentissage pour techniciens-géomètres.

La diminution du nombre des géomètres et les conditions un peu spéciales de leurs études ont soulevé diverses réclamations qui ont abouti à la nomination d'une commission chargée d'étudier l'importante question de la révision du programme d'études pour géomètres.

2^o Etat des Sociétaires.

Durant l'année écoulée, la mort a causé quelques vides au sein de notre société, et nous déplorons le décès de Jos. Fellmann, ancien directeur du chemin de fer du Rigi, à Vitznau; Jean Donzallaz à Romont; Marcel Décoppet à Yverdon; notre membre honoraire et premier président de la Société suisse des Géomètres, F. Brönnimann, ancien géomètre de la ville de Berne, à Berne; Auguste Winkler à Morat. Puis deux anciens membres: le professeur F. Zwicky, à Winterthur et Ernest Deluz à Lausanne. Des articles nécrologiques ont été publiés dans le journal. Notre société gardera un bon souvenir des défunts.

Les fluctuations de notre effectif se présentent comme suit:

Nombre des sociétaires à fin 1929	392
Au cours de l'année 1930, 5 sont décédés,	
4 ont démissionné,	
1 a été radié	
10 en diminution, reste	382
Admissions nouvelles, soit augmentation de	27
Nombre de sociétaires à fin 1930.	409

3^o Comité central.

La composition du Comité central n'a pas subi de modification. Le comité a tenu quatre séances; les extraits des procès-verbaux de ces séances ont été publiés dans le journal, voir pages 46, 47 et 187 de 1930 et page 18 de 1931.

4^o Assemblées.

La XVI^e assemblée ordinaire des délégués a eu lieu le 15 mars 1930 à Olten. Les principaux objets à l'ordre du jour étaient la révision des statuts et la formation du personnel auxiliaire; voir à ce sujet le procès-verbal paru dans le journal du mois de mai, page 126 à 128.

La XXVI^e assemblée générale s'est réunie à Neuchâtel, le 18 mai 1930 et a approuvé la révision des statuts et règlement de taxation.

Avant l'assemblée, soit le samedi, 17 mai et sous la conduite experte de M. Wey, ingénieur rural, de nombreux participants visitèrent les remaniements parcellaires du Val de Ruz. Voir les comptes rendus de ces diverses manifestations aux pages 188 à 192 du journal, numéro d'août 1930.

5° Journal.

La « Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières » (28^e année) a paru en 12 numéros comprenant 272 pages de texte et 4 pages pour titre et table des matières. Les articles originaux occupent 188 pages dont 24 en français. Le volume entier comprend 41 pages de texte français (au lieu de 91) et les communications relatives au génie rural s'étendent sur 33 pages. Les rapports, comptes et autres indications du Comité central comprennent 33 pages, les nouvelles officielles 10,6 pages, les communications des sections et groupes 7,9 pages, les petites nouvelles 7,8 pages, les nécrologies 12,8 pages, et enfin les bibliographies 11,9 pages.

Les honoraires payés à des collaborateurs occasionnels se montent à fr. 816.— sur la base de fr. 6.— par page.

6° Sections et groupes.

Rien de spécial à signaler au sujet des rapports entre le Comité central et les différents groupes et sections. La révision des statuts a introduit l'obligation pour les membres se rattachant aux diverses sections de faire aussi partie de la société suisse.

7° Bibliothèque.

La bibliothèque a été utilisée davantage qu'en 1929. La liste des ouvrages s'est accrue non seulement des journaux de 1930 mais encore des publications suivantes pour le don desquelles nous adressons ici nos plus vifs remerciements aux donateurs.

1° De la direction des mensurations cadastrales:

a) Règlement des examens pour l'obtention du diplôme fédéral de géomètre du registre foncier. (Du 17 décembre 1928.)

b) La mensuration cadastrale de la Suisse. Exposé publié sous les auspices du Département fédéral de justice et police à l'occasion du Congrès international des géomètres, à Zurich en 1930, par J. Baltensperger, directeur des mensurations cadastrales.

c) La mensuration cadastrale et le remaniement parcellaire en Suisse. Considérations générales et lignes directrices par J. Baltensperger.

d) Explications des prescriptions relatives aux plans cadastraux originaux sur plaques d'aluminium, du 15 janvier 1929.

e) Prescriptions pour la reproduction des plans d'ensemble des mensurations cadastrales. (Dispositions d'exécution du Département fédéral de justice et police du 25 juin 1930.)

2° Du Bureau topographique fédéral:

a) Historische Entwicklung der Felsdarstellung auf Plänen und topographischen Karten unter besonderer Berücksichtigung schweizerischer Verhältnisse, von W. Kreiszl, Ing. der Landestopographie.

b) Deformationsmessungen an Staumauern nach den Methoden der Geodäsie, von W. Lang, Ing. der eidg. Landestopographie.

3° De M. E. Diserens, ing., et professeur à l'École polytechnique fédérale:

Angestrebte und erreichte Ziele der Güterzusammenlegung, im besondern die Ausgestaltung des Wegnetzes.

C'est toujours M. Ruegger, géomètre adjoint au bureau du cadastre de la ville de Zurich, qui fonctionne comme bibliothécaire.

8° Taxation.

L'assemblée générale a approuvé la révision du règlement de taxation. Les principales innovations consistent dans le fait qu'une partie

des contributions de taxation doit passer de la caisse des sections à la caisse centrale. Dans les régions où il n'existe pas de section de la Société des géomètres, le géomètre adjudicataire est tenu de verser sa contribution de taxation directement à la caisse centrale.

9° Cours professionnels.

Etant donné le Congrès international de Zurich, on a renoncé pour l'année 1930 à l'organisation de cours spéciaux.

10° Congrès international des Géomètres.

Le 4^e congrès international des géomètres s'est tenu à Zurich du 11 au 14 septembre 1930 et a été fréquenté par environ 550 congressistes. Accompagné d'une exposition remarquable et à laquelle participèrent 17 nations, ce congrès fut très intéressant, et l'on peut dire que sa réussite fut complète.

Aussi les organisateurs ont-ils droit à la reconnaissance de la Société suisse des géomètres au nom de laquelle nous les remercions bien sincèrement.

Un premier compte rendu du congrès a été publié dans le journal à pages 237 à 240. Le rapport général est actuellement à l'impression et sera adressé plus tard aux participants au congrès.

11° Relations avec d'autres associations.

Juillet 1930 a vu la fondation de l'Association suisse du génie rural, et de nombreuses circulaires ont été adressées aux géomètres pour les engager à entrer dans la nouvelle société. La plupart des géomètres s'occupant de travaux d'améliorations foncières, le Comité central leur recommande aussi de s'affilier à ce nouveau groupement dont le président est M. Wey, ingénieur rural, à Neuchâtel.

Ensuite de l'invitation qui lui avait été adressée, le Comité central a envoyé une délégation à l'assemblée générale de la Société suisse des ingénieurs et architectes, à St-Gall.

Pour le Comité central:

Zurich et Olten, janvier 1931.

Le président: S. Bertschmann.
Le secrétaire: H. Rahm.

Société suisse des Géomètres.

Comité central.

Extrait du procès-verbal de la séance du 14 février 1931 à Berne.

Mutations. Sont admis comme nouveaux membres: Tanner Ernst, ingénieur rural, à Schaffhouse, Biermann Léonard à Lausanne et Cretton Alphonse à Sion. Il est pris acte des démissions suivantes: Catti Dino à Tegna, et Buchet Louis à Morges.

L'assemblée des délégués sera convoquée pour le 18 avril à Fribourg.

L'assemblée générale aura lieu les 6 et 7 juin à St-Gall.

Le rapport annuel et les *comptes* sont admis. Le déficit constaté par les derniers comptes provient du fait que les contributions de taxation n'ont pas pu être prélevées comme prévu par le budget. Pour ce qui concerne le *budget* de 1931, il est décidé de proposer à l'assemblée des délégués de porter la cotisation annuelle de fr. 18.— à fr. 20.—. Cette légère augmentation améliorera l'état de la caisse centrale et lui permettra de collaborer à certains travaux intéressant la profession. La cotisation proposée de fr. 20.— est d'ailleurs minime si on la compare à celles d'autres associations professionnelles ou sportives. Il faut tenir compte aussi du fait que le journal, adressé gratis à chaque membre, vaut environ 12 francs par an.

Il est alloué un subside de fr. 350.— à la section Zurich-Schaff-